

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du comité administratif de la MRC de La Mitis tenue le mercredi 7 février 2024 à compter de 15 h 00 dans les bureaux de la MRC, situés au 1534, boul. Jacques-Cartier, Mont-Joli, sous la présidence de M. Bruno Paradis, préfet, et à laquelle sont présents:

1. Ouverture et présences

SONT PRÉSENTS :

MME	Micheline Barriault	Sainte-Luce
MM	Bruno Paradis	Price
	Georges Deschênes	Saint-Gabriel-de-Rimouski
	Michel Verrault	Sainte-Jeanne D'Arc
	Martin Soucy	Mont-Joli
	Maxime Richard-Dubé	Saint-Octave-de-Métis

EST ABSENT :

M	Jean-François Fortin	Sainte-Flavie
---	----------------------	---------------

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Marcel Moreau, directeur général et M. Martin Normand, directeur général adjoint.

Le préfet, M. Bruno Paradis, constate le quorum, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CA-24-02-001 Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par Mme Micheline Barriault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point DIVERS ouvert:

1. Ouverture et présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du mercredi 6 décembre 2023
 - 3.1 Adoption
 - 3.2 Suivi

A. ADMINISTRATION

4. Autorisation des comptes à payer de la MRC
5. Autorisation des comptes à payer des TNO de La Mitis
6. Horaire et fonctionnement du comité administratif
7. Frais de représentation du préfet
 - 7.1 Compte de dépenses
8. Suivi ressources humaines
 - 8.1 Démission de la directrice du développement
9. Embauche de Guillaume Bélanger, technicien en gestion documentaire
10. Politique de travail des employés cadres
11. Contrat de travail du directeur général
12. Sauvetage nautique – entreposage bateau
13. Répartition de la quote-part pour le fonctionnement de la cour municipale

B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

14. Nomination directeur de l'aménagement

C. DIVERS

- a) Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAAQ)
- b) Demande de congé sans solde
- c) Services animaliers

D. DÉVELOPPEMENT

- 15. Avenant de l'entente sectorielle de développement bioalimentaire
- 16. Correction d'articles de l'Entente de développement sectorielle en innovation
- 17. Réflexion concernant les orientations en développement récréotouristique
- 18. FRR Volet 4 : Analyse des mesures " Agent de vitalisation "

E. HYGIÈNE DU MILIEU

- 19. Projet Multiplateforme - suivi

F. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du mercredi 6 décembre 2023

3.1 Adoption

CA-24-02-002 Il est proposé par M. Michel Verrault, appuyé par M. Maxime Richard-Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du mercredi 6 décembre 2023 tel que présenté. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le comité administratif en est dispensé de lecture.

3.2 Suivi

M. Marcel Moreau fait le suivi du procès-verbal du 6 décembre 2023.

A. ADMINISTRATION

4. Autorisation des comptes à payer de la MRC de La Mitis

CA-24-02-003 Il est proposé par M. Michel Verrault, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité d'autoriser les comptes à payer de la MRC de La Mitis tel qu'indiqué sur la liste des déboursés de janvier et février 2024, transactions bancaires, chèques fournisseurs numéros 23991 à 24031 inclusivement, paiements par dépôt direct numéros 504036 à 504164, salaires numéros 542143 à 542309 inclusivement pour un montant total de 3 050 922.39 \$.

5. Autorisation des comptes à payer des TNO de La Mitis

CA-24-02-004 Il est proposé par M. Maxime Richard-Dubé, appuyé par M. Martin Soucy et résolu à l'unanimité d'autoriser les comptes à payer des TNO de la MRC de La Mitis tel qu'indiqué sur la liste des déboursés de janvier et février 2024, soit les chèques 20392 et 20393, pour un montant de 4 662.83 \$.

6. Horaire et fonctionnement du comité administratif

CA-24-02-005 **CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que

le Conseil et le comité administratif doivent établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QU'une modification de l'heure des rencontres du comité administratif, prévue au calendrier adopté le 6 décembre 2023, est recommandée.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Micheline Barriault, appuyée par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité de recommander au Conseil de modifier le calendrier des séances ordinaires comme suit :

- De débiter les rencontres avec une séance de travail à 15 h 00 et modifier l'heure de la séance publique à 16 h 30, et ce, à compter du 6 mars 2024;
- Qu'un avis public soit affiché sur le site web de la MRC de La Mitis ainsi que sur le babillard du centre administratif, situé au 1534, boul. Jacques-Cartier, afin d'en aviser la population.

7. Frais de représentation du préfet

CA-24-02-006 Il est proposé par M. Martin Soucy, appuyé par Mme Micheline Barriault et résolu à l'unanimité de rembourser la somme de 434.21 \$ pour des frais de représentation du préfet tel que soumis en date du 5 février 2024.

8. Suivi ressources humaines

M. Marcel Moreau fait le suivi concernant les ressources humaines de la MRC.

8.1 Démission de la directrice du développement

CA-24-02-007 Il est proposé par M. Maxime Richard-Dubé, appuyé par M. Michel Verrault et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de Madame Sophie Lajoie, directrice du développement, en date du 5 janvier 2024. Il est de plus résolu d'afficher le poste afin de la remplacer.

9. Embauche de Guillaume Bélanger, technicien en gestion documentaire

CA-24-02-008 **CONSIDÉRANT QUE** le départ éventuel à la retraite de Mme Rita Gilbert-Bélanger, responsable de la gestion documentaire;

CONSIDÉRANT QUE le processus de recrutement est terminé et qu'un candidat a été retenu;

CONSIDÉRANT QUE le candidat retenu possède le potentiel nécessaire pour assumer l'ensemble des responsabilités dévolues à ce poste.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Micheline Barriault, appuyée par M. Michel Verrault et résolu à l'unanimité d'engager Monsieur Guillaume Bélanger à titre de

technicien en gestion documentaire, rétroactivement au 22 janvier 2024. Les conditions salariales sont établies à l'échelon 10 de la classe 3.

10. Politique de travail des employés cadres

Ce point est remis à une rencontre ultérieure.

11. Contrat de travail du directeur général

Ce point est remis à une rencontre ultérieure.

12. Sauvetage nautique – entreposage du bateau

Discussions concernant le sauvetage nautique et l'entreposage des équipements sur le territoire de La Mitis. Le comité s'entend pour réviser les ententes avec les municipalités de Ste-Luce et de Métis-sur-Mer concernant le sauvetage nautique et de procéder au paiement de la facture #44411 de la municipalité de Ste-Luce.

13. Répartition de la quote-part pour le fonctionnement de la cour municipale

Ce point est remis à une rencontre ultérieure.

B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

14. Nomination du directeur de l'aménagement

Ce point est remis à une rencontre ultérieure.

C. DIVERS

a) Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAAQ)

CA-24-02-009 CONSIDÉRANT l'importance stratégique de l'agriculture pour les municipalités de la région du Bas-Saint-Laurent, notamment en raison de sa contribution à l'économie locale et à l'occupation dynamique des milieux ruraux, à la beauté des paysages et à l'autonomie alimentaire régionale;

CONSIDÉRANT que l'accaparement des terres agricoles pour des intérêts financiers extérieurs n'est pas une problématique spécifique à La Mitis, mais qu'elle touche toutes les MRC du Bas-Saint-Laurent, à travers la présence de différents groupes d'investisseurs;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences de ce phénomène vont à l'encontre de la majorité des orientations de la Politique bioalimentaire 2018-2025 du gouvernement du Québec, dont la vision est d'alimenter notre monde avec un secteur bioalimentaire prospère, durable, ancré sur le territoire et engagé dans l'amélioration de la santé des Québécoises et des Québécois;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale des élus du Bas-Saint-Laurent a

adopté un mémoire pour faire état de cette situation et propose de protéger et de diversifier les modèles qui favorisent l'habitation du territoire et la vitalité des municipalités.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Micheline Barriault, appuyée par M. Maxime Richard-Dubé et résolu à l'unanimité de recommander au Conseil d'appuyer le dépôt du mémoire de la Table régionale des élu·es du Bas-Saint-Laurent et intitulé « *Pour la protection et la diversification des modèles agricoles favorisant l'habitation du territoire et la vitalité de nos municipalités* ».

b) Demande de congé sans solde

CA-24-02-010 Il est proposé par M. Martin Soucy, appuyé par Mme Micheline Barriault et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de congé sans solde pour une période d'un an de l'employé # 69-04, comme prévu à l'article 23 de la convention collective des employés. Ce congé débutera le 19 février 2024.

c) Services animaliers

Discussions concernant les services animaliers qui nécessitent être dispensés sur le territoire de la Mitis.

D. DÉVELOPPEMENT

15. Avenant de l'entente sectorielle de développement bioalimentaire

M. Marcel Moreau informe les élus que l'entente sectorielle de développement bioalimentaire sera prolongée jusqu'au 31 mars 2026 afin de permettre que l'objet et les engagements qui y sont prévus soient réalisés ainsi que de poursuivre le soutien des organismes bénéficiaires et d'augmenter le nombre d'initiatives réalisées dans la région.

16. Correction d'articles de l'Entente de développement sectorielle en innovation

M. Marcel Moreau informe les élus que la signature d'un avenant à l'Entente sectorielle de développement en innovation du Bas-Saint-Laurent 2023-2026 est nécessaire afin de rectifier certains articles. Toutefois, ces modifications n'affectent pas la nature de l'Entente initiale ni la contribution de la MRC.

17. Réflexion concernant les orientations en développement agricole et récréotouristique

CA-24-02-011 **CONSIDÉRANT QUE** l'enveloppe territoriale réservée à la MRC de La Mitis dans le cadre du Fonds Région-Ruralité (FRR)-Volet 1 fait partie de l'un des nouveaux outils que la MRC de La Mitis souhaite rendre disponibles afin de soutenir de manière plus urgente et plus adaptée les entreprises agricoles et agroalimentaires de son territoire ainsi que le développement récréotouristique;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 477 007.48 \$ est disponible dans le Fonds Région-Ruralité (FRR)-Volet 1.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par Mme Micheline Barriault et résolu à l'unanimité de recommander au Conseil d'adopter les orientations proposées pour le Fonds Région-Ruralité (FRR)-Volet 1 de la MRC de La Mitis, soit soutenir les entreprises agricoles et agroalimentaires de son territoire ainsi que le développement récréotouristique.

18. FRR Volet 4 : Analyse des mesures "Agent de vitalisation"

Discussions et réflexions concernant l'analyse de la mesure « agent de vitalisation » afin d'analyser la structure existante et apporter les mesures correctives s'il y a lieu.

E. HYGIÈNE DU MILIEU

19. Projet Multiplateforme- suivi

M. Marcel Moreau informe les élus que Vincent fera le suivi à la séance de travail ce soir sur l'état d'avancement de différents dossiers au niveau de la gestion des matières résiduelles.

F. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CA-24-02-012 Il est proposé par M. Michel Verrault de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 16 h 40.

Bruno Paradis
Préfet

Marcel Moreau
Directeur général

Je, Bruno Paradis, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.